



QUARTIER ROUEN FLAUBERT

Réunion publique 14 octobre 2024

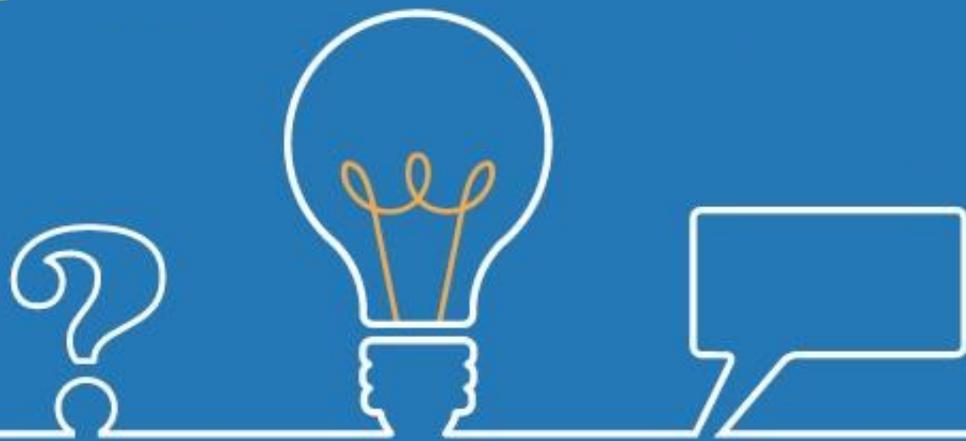


Ordre du jour

- 1. La concertation « Repensons le quartier Rouen Flaubert »**
- 2. Aménagement du quartier Rouen Flaubert : où on est-on aujourd'hui ?**
 - Parc Canal Camille Claudel
 - Rue Niki de Saint Phalle / pont T5 / enjeux de mobilité
 - Abords du 105
 - Secteur Sud Est du quartier
- 3. Retour sur les contributions citoyennes et échanges**

R

epensons
le quartier
Rouen Flaubert
La concertation 2020-2022



Les enjeux de la concertation

- 1 >** Proposer un espace de dialogue permettant à la Métropole de répondre aux questionnements qui ont été véhiculés sur ce projet
- 2 >** Permettre aux habitant-es et aux acteurs et actrices locaux d'exprimer leurs attentes pour ce quartier
- 3 >** Se donner la possibilité de faire évoluer le projet de manière à tenir compte des transformations sociétales et du changement climatique dans une approche de résilience et d'adaptation.

920 participantes au total en ligne ou en présentiel

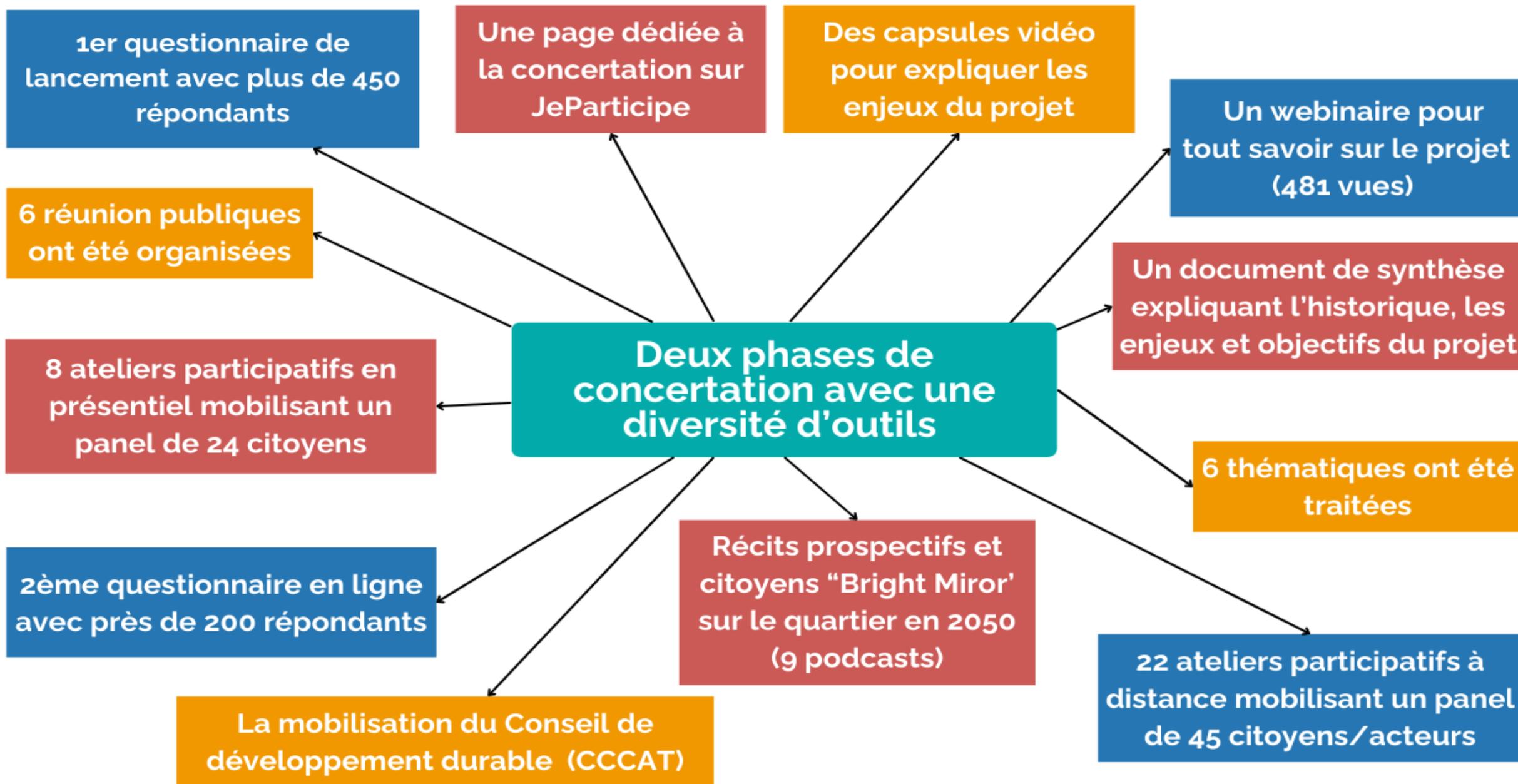
2 années de concertation (2020 - 2022)

30 ateliers participatifs

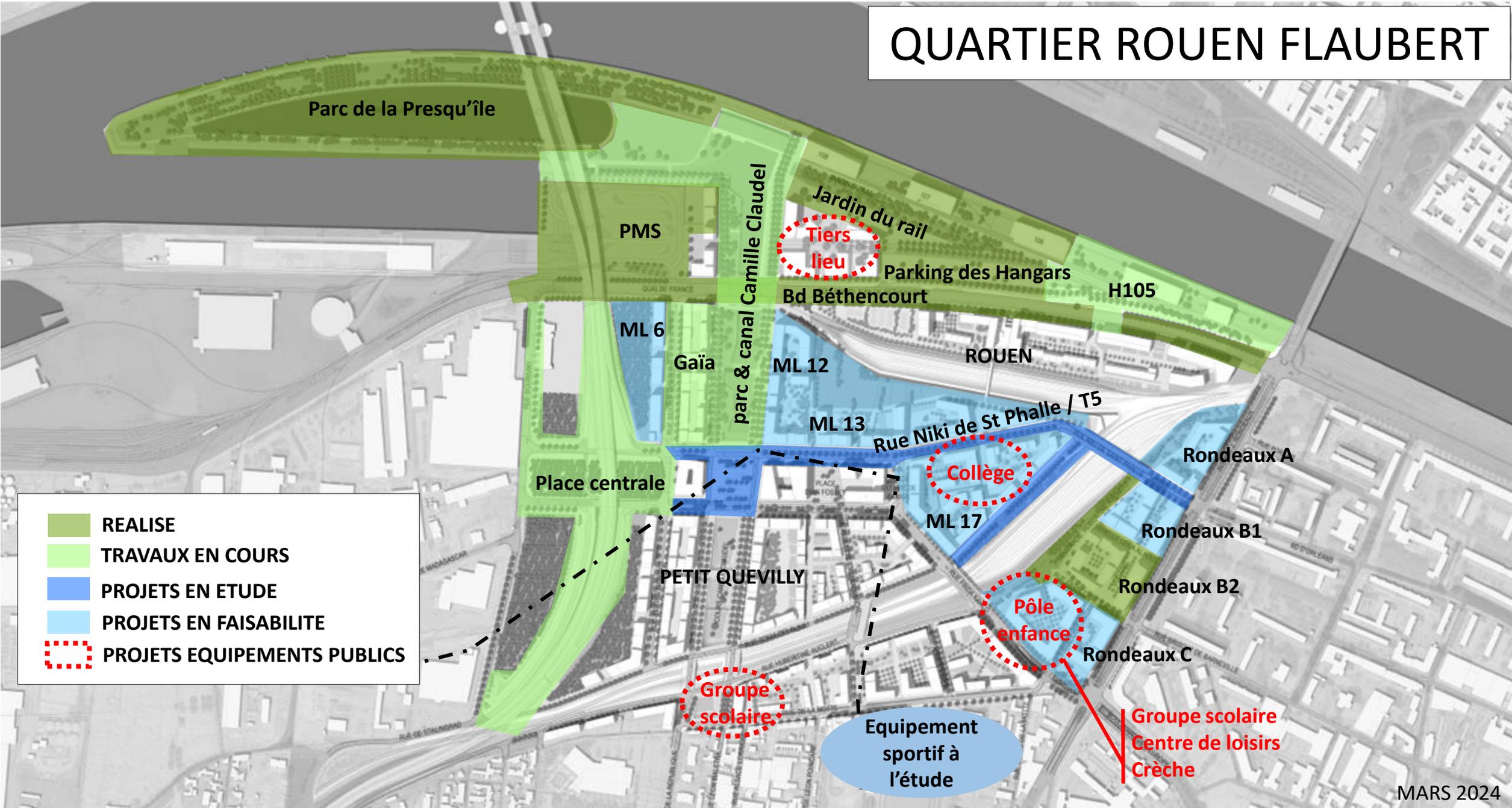
2 panels citoyens d'une vingtaine de personnes actives sur le projet

82 propositions du Conseil de développement durable de la Métropole

Les modalités de concertation



QUARTIER ROUEN FLAUBERT

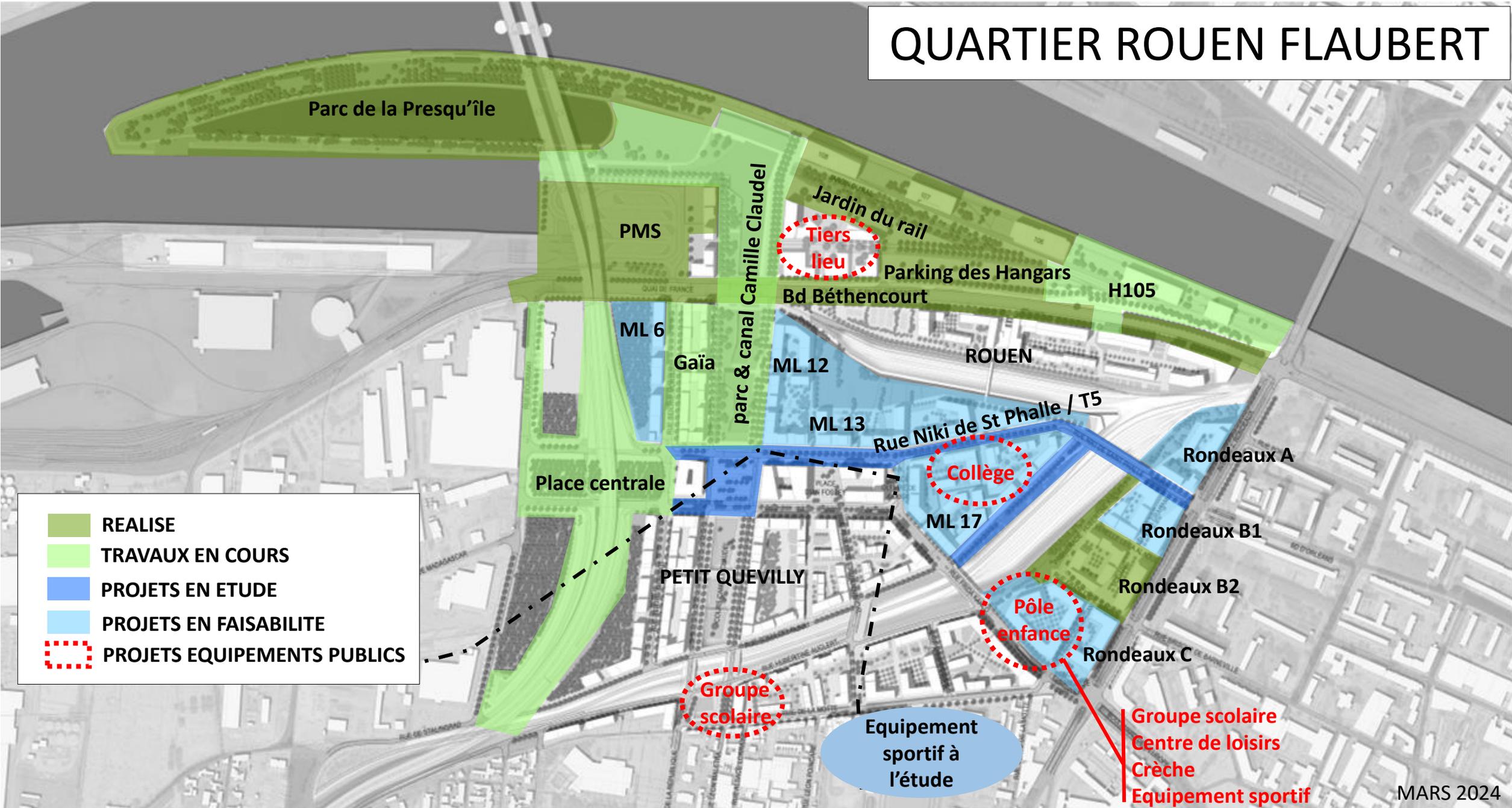


Présentation de l'état d'avancement du quartier

Aménagements des espaces publics:

- Aménagement des abords du 105 : en service depuis août 2024 (+ plantations fin 2024)
- Parc Camille Claudel : livraison janvier 2025
- Remblais phase 2 sous ligne de bus T5 et abords collège : achèvement mi-janvier 2025
- Rue + OA Niki de Saint Phalle - déploiement de T5 : T3 2024 à T1 2026 avec livraison plateforme T5 en septembre 2025
- Remblais phase 3 sous le groupe scolaire : 2026
- Abords Rondeaux A et B : 2025 / 2026

QUARTIER ROUEN FLAUBERT



Parc & canal Camille Claudel



photo aérienne septembre 2024

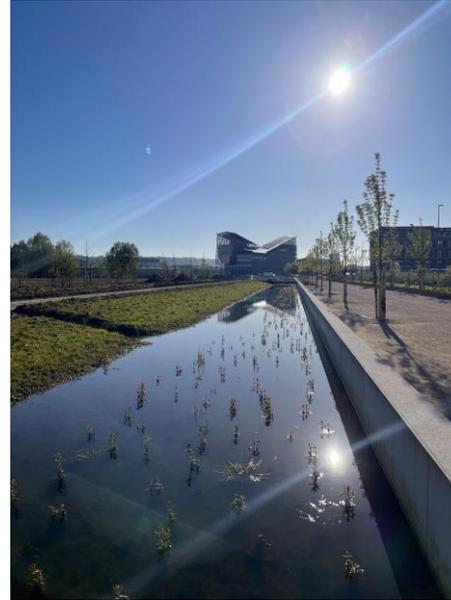
Parc & canal Camille Claudel

Mise en eau 1^{ère} partie : avril 2024

Mise en eau 2^{ème} partie : juin 2024

Plantations printemps et automne 2024

Livraison début 2025



Rue Niki de St-Phalle / pont – T5

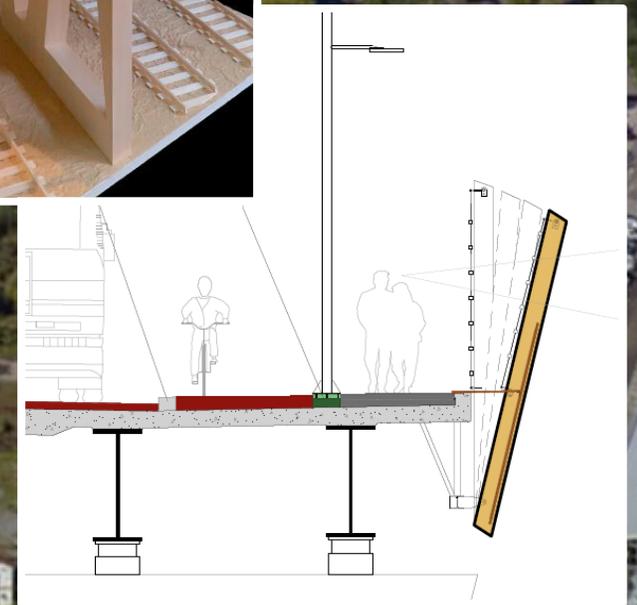
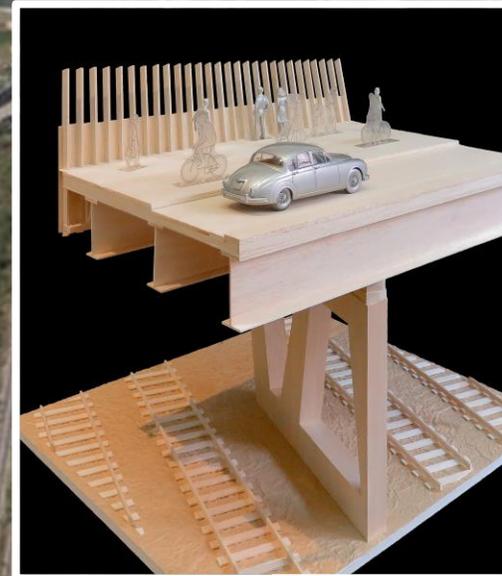
Arrêt
Camille
Claudel

Arrêt
Niki de St
Phalle

Pont Niki de
St Phalle

Arrêt
Orléans

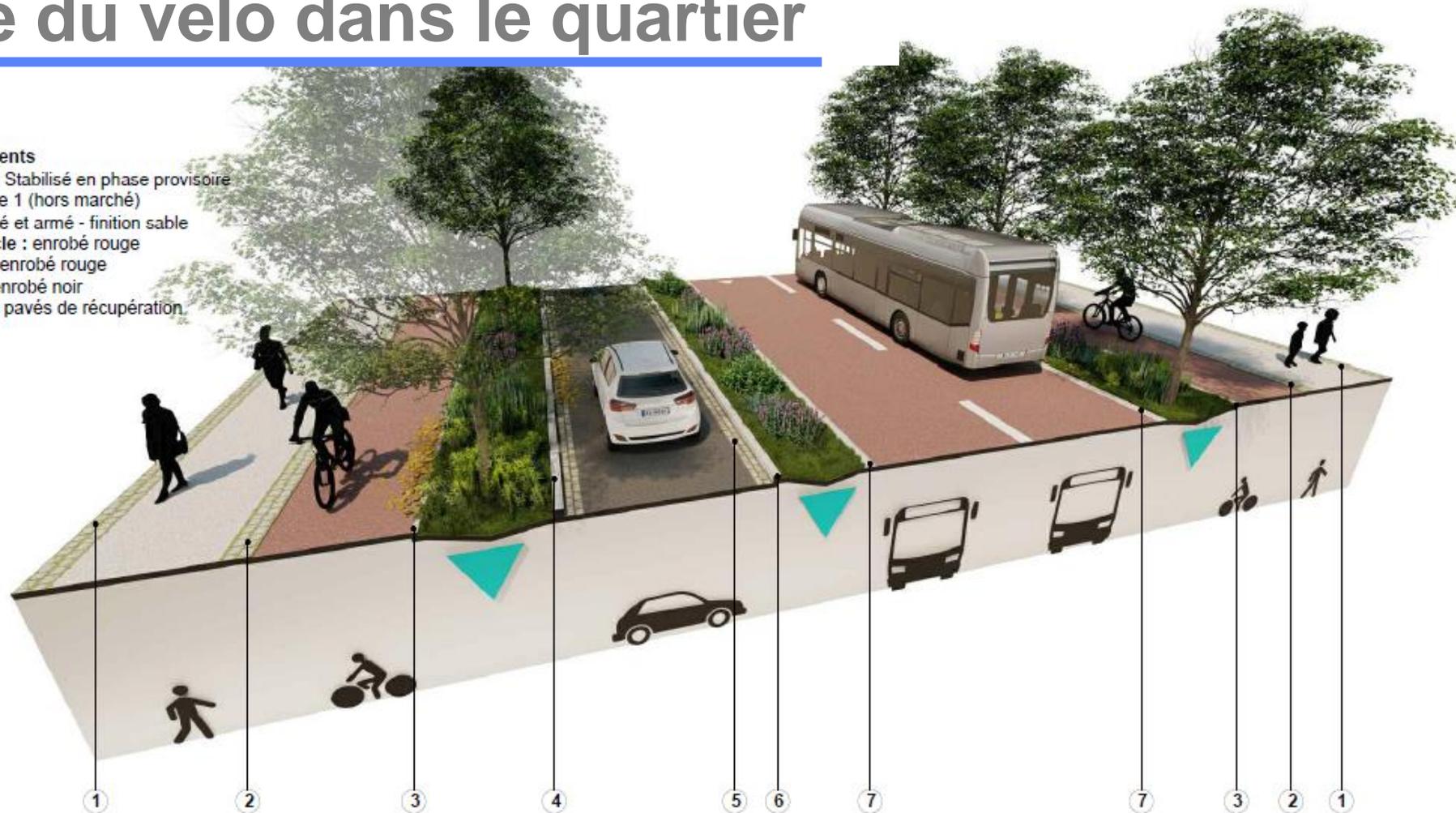
Vers rive droite / Mont Riboudet



La place du vélo dans le quartier

Revêtements

- Trottoir : Stabilisé en phase provisoire
béton type 1 (hors marché)
- Béton fibré et armé - finition sable
- Piste cycle : enrobé rouge
- PLF T5 : enrobé rouge
- Voirie : enrobé noir
- + fil d'eau pavés de récupération



Bordures / Revêtements - Détails Profil type rue Niki Saint-Phalle

Borduration / Séparation des matériaux

- 1 - Pavés de récupération bruts Granit / Grès - joint perméable - uniquement phase d'aménagement définitive
- 2 - Séparation trottoir / cycle : Pavés de récupération bruts Granit / Grès - joint perméable - vue de 2 cm
- 3 - Bordure piste cycle / ESV - Granit gris bouchardé arasée - 8 cm
- 4 - Bordure voirie - Granit gris bouchardé - 25 cm
vue 14 cm en section courante ajourée vue 0 pour gestion hydraulique douce - Une ouverture de 20 cm sur 5 m

- 5 - Fils d'eau sur voirie - Pavés de récupération bruts Granit / Grès - joint mortier
- 6 - Bordure voirie - Granit gris bouchardé - 25 cm - section courante : vue 14 cm
- 7 - Bordure PLF T5 - Granit gris bouchardé - 25 cm
vue 0 cm en section courante pour gestion hydraulique douce

Un rayon de 500 mètres pour la desserte TC



Aménagement des abords du 105

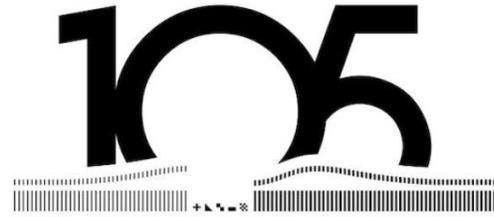


GRAND PRIX NATIONAL
DU PAYSAGE 2018



Achèvement d'aménagement de la promenade des quais rive gauche

Le 105 complète l'offre loisir & de culture de la rive gauche



Spectacles expositions restaurants café pubs

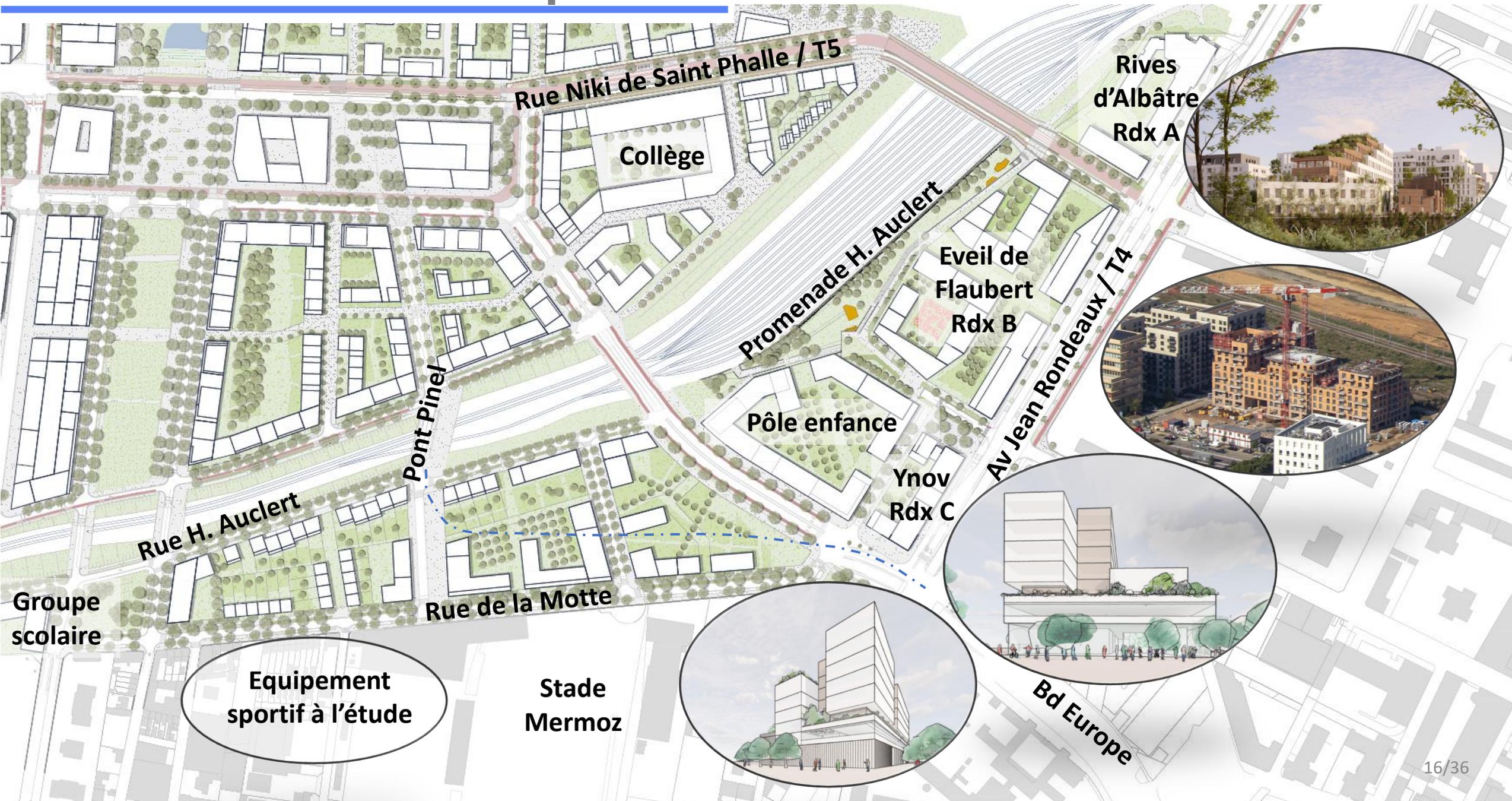


Dj set
Les vendredis soirs



Les Mots Éphémères

Secteur Sud – Est du quartier



Echanges sur l'état d'avancement du quartier

Retour sur les contributions citoyennes

Une contribution citoyenne = une évaluation de l'état d'avancement de la prise en compte de la contribution dans le projet Rouen Flaubert



Intégrée	Etude en cours	A prendre en compte ultérieurement	Difficultés
----------	----------------	------------------------------------	-------------



Contribution à prendre en compte dans la politique globale de la Métropole



Contribution à prendre en compte au niveau des communes



Contribution à prendre en compte par les usagers



Contribution à clarifier, précisions à apporter



Faisabilité à interroger avec les experts techniques

I – Garantir la qualité de vie

Logements / bien-être	1. Espaces de rangement dans les appartements		
	2. Offre de balcons ou terrasses		
	3. Architecture bioclimatique et low-tech		Innovation des projets architecturaux Des équipements publics passifs
	4. Rambardes des terrasses, des balcons aérés		Selon les projets de bâtiments
	5. Imposer des protections solaires logements orientés sud et ouest		RE 2020 + 3 ans au moment du PC
	6. Interdiction logements monorientés sud et ouest		
	7. Largeur minimale de 2,70m pour les T1		
	8. Isolation phonique extérieur et intérieur		Qualité de mise en œuvre des constructions
	9. Autonomie résidentielle personnes âgées		
Ilots ouverts	10. « Ilots respirants »		
	11. Proscription des barrières		Sûreté et sécurité publique, limites de propriété La ville poreuse autant que possible, de grands espaces ouverts, des cheminements traversants
	12. Réexaminer des propositions déjà engagées et les faire évoluer		Mise à jour des prescriptions au fur et à mesure de l'évolution, pour être toujours précurseur
Equipement	13. 5% SHAB dédiée aux espaces communs		

Qualité des logements

5.1 Orientations des logements

Tous les logements à partir du T3 devront bénéficier d'une double orientation et/ou devront être traversant.

Les logements mono-orientés à l'Est pourront être autorisés. Toutes les autres mono-orientations (Nord, Sud, Ouest) sont interdites. Aucun logement mono-orienté sur une voie bruyante n'est autorisé.

Aucun logement à RDC ne peut être mono-orienté sur l'espace public. Sauf si un espace vert supérieur à 3m large est implanté entre le fond de trottoir et la façade.

5.2 Surfaces minimum des logements et des pièces à vivre

Surface des logements :

Les logements devront bénéficier des surfaces minimum suivantes:

T1 = 28m²
T2 = 45m²
T3 = 62m²
T4 = 79m²
T5 = 96m²

Surface du couple cuisine séjour groupé ou séparé :

T1 = 23m²
T2 = 25m²
T3 = 27m²
T4 = 29m²
T5 = 31m²

Surface des chambres :

10,5m² minimum rangements compris.

A partir de deux chambres : une chambre de 12m² minimum. La largeur minimale de la pièce principale des T1 est de 2,7m.

Chaque logement devra bénéficier d'espaces de rangements en nombre suffisant, dont à minima 1 rangement par chambre et 1 par pièce de vie avec une profondeur minimale de 40cm.

La présence d'un cellier et/ou buanderie est obligatoire à partir du T3.

5.3 Cuisine

Une fenêtre avec ouvrant sera obligatoire dans la cuisine.

5.4 Hauteur sous plafond

La hauteur sous plafond est de 2,70m minimum.

5.5 Eclairage naturel et protections solaires

La conception des logements devra favoriser les ouvertures larges et les baies vitrées dans les pièces de vie.

Tous les logements devront bénéficier d'au moins 2h d'ensoleillement par jour en hiver.

Toutes les parties communes dans les étages devront bénéficier d'un éclairage naturel.

Les cuisines devront bénéficier d'un éclairage naturel.

Une fenêtre avec ouvrant sera obligatoire dans la salle de bain à partir du T4.

Les protections solaires sont obligatoires pour tous les logements orientés Sud et Ouest.

5.7 Isolation

Les logements devront bénéficier d'une isolation phonique et thermique performante.

5.8 Espaces extérieurs

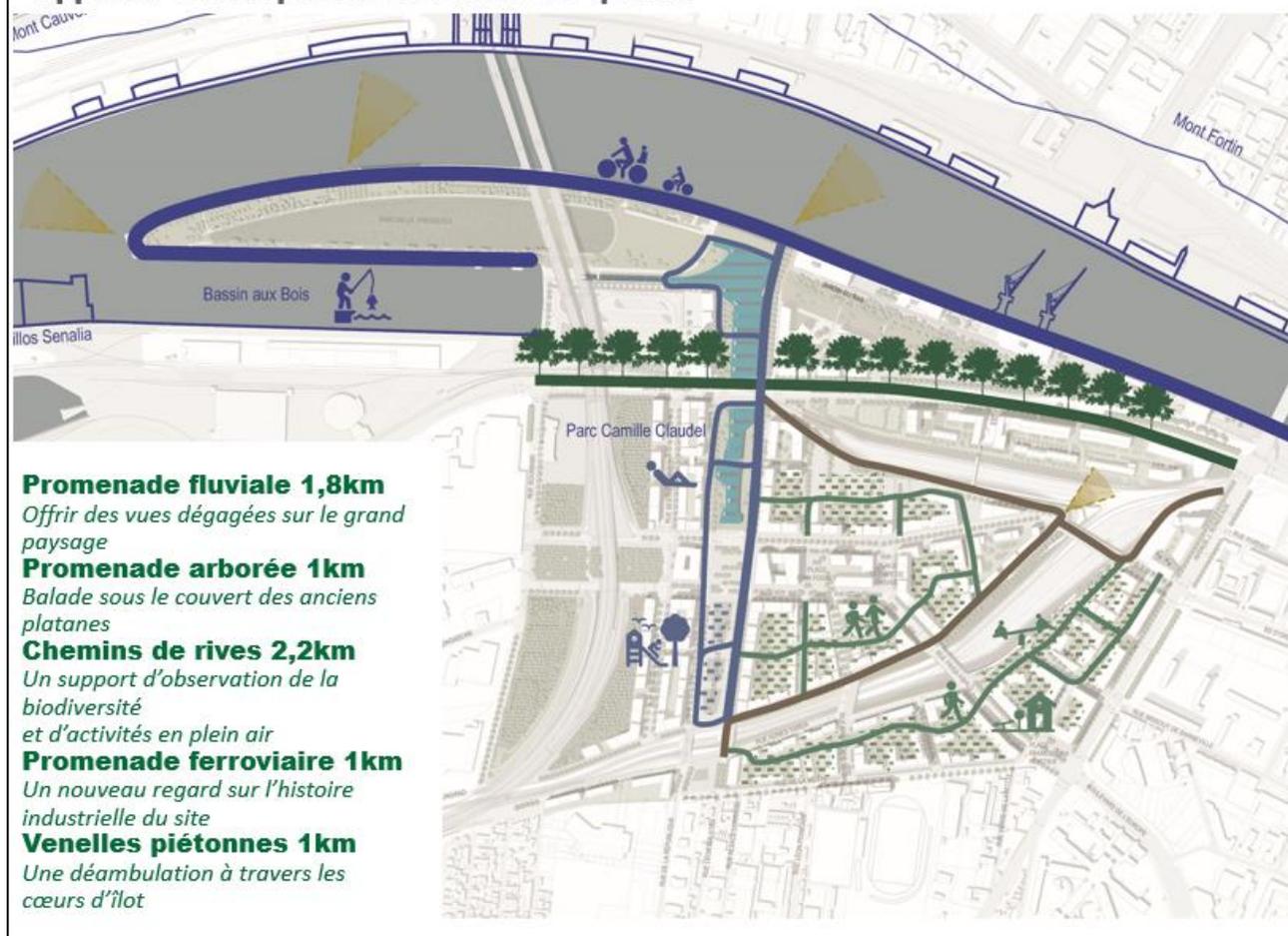
Un espace extérieur est obligatoire pour tous les logements.

Les espaces extérieurs seront proportionnés à la surface du logement permettant à minima de mettre une table et 3 chaises. La surface de l'espace extérieur devra représenter 6% min de la surface du logement avec une profondeur minimale de 1,50m (hors RDC).

Les dispositifs d'intimisation des terrasses, tels que les claustras, devront participer à l'écriture architecturale du bâtiment et des rez-de-chaussée. Le choix de matériaux pérennes est obligatoire.

Le quartier marchable

Apporter une expérience urbaine de qualité



Promenade fluviale 1,8km

Offrir des vues dégagées sur le grand paysage

Promenade arborée 1km

Balade sous le couvert des anciens platanes

Chemins de rives 2,2km

Un support d'observation de la biodiversité

et d'activités en plein air

Promenade ferroviaire 1km

Un nouveau regard sur l'histoire industrielle du site

Venelles piétonnes 1km

Une déambulation à travers les cœurs d'îlot



R&P
Romainville



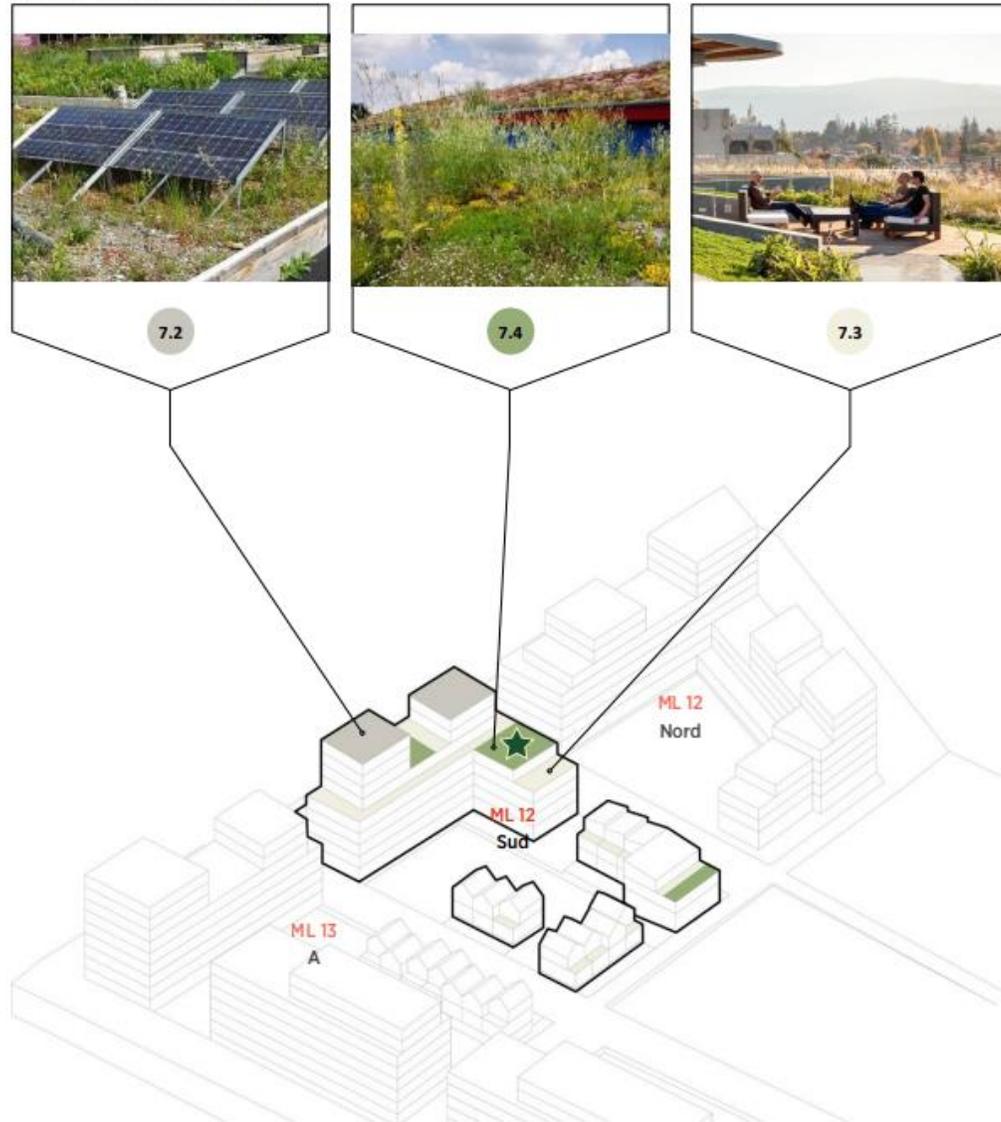
Ecoquartier Grand Large - Dunkerque

Echanges avec la salle

II - Transition écologique

Immeubles / énergies citoyennes	14. Intégrer dès la conception des bâtiments les contraintes techniques liées à l'installation de centrales photovoltaïques en toiture, en terrasse ou en ombrière de parking		Prescriptions environnementales ambitieuses imposées dès la phase concours (voir page toiture de la FDL)
	15. Réaliser des études sur le potentiel énergétique du quartier		Demande aux constructeurs de l'intégration de panneaux photovoltaïques permettant a minima de compenser les dépenses des espaces communs
	16. Mobiliser les habitant.es : initier un projet et y associer des citoyen.nes et des partenaires privés		Autoconsommation à l'échelle des copropriétés ?
	17. Soutenir l'organisation de la concertation entre toutes les parties prenantes		Autoconsommation à l'échelle des copropriétés ?
	18. Intervenir financièrement	F	
Réseau de chaleur	19. Bien dimensionner le réseau de chaleur		Régie RCU à l'échelle de la Métropole. L'étude EnR a conduit au choix du raccordement des bâtiments au RCU.
	20. Inclure des critères		
	21. Manuel pour l'exploitant et manuel pour l'utilisateur		
	22. Contrôler à la livraison		
	23. Imposer le contrôle des compteurs		
	24. Formations et sensibilisations sur le réglage des radiateurs		
	25. Imposer des thermostats d'ambiance faciles à programmer		
26. Créer un comité des usagers pour le suivi du RCU			
EP grises	27. Imposer le réemploi des eaux : récupération et réutilisation des eaux de pluie, recyclage des eaux grises		Eaux grises : opportunité de l'imposer aux constructeurs en cours d'analyse EP OK, en attente de la nouvelle réglementation
	28. Retour d'expérience résidence ABC de Grenoble	F	Projet innovant d'un constructeur à identifier
Déchets	29. Gestion de proximité des biodéchets en développant et anticipant la gestion des projets de compostage domestiques ou partagés		Demande compostage à l'échelle des cœurs d'îlots Mise en place de PAV permettant à la collectivité de gérer les flux de chaque type de déchets
	30. Prévoir un local pour permettre l'installation d'une ressourcerie		

Schéma de principe de localisation des usages



Terrasses privées ou collectives

L'emplacement des terrasses privées (extension des logements vers l'extérieur) ou collectives devront être végétalisées.
emplacement donné à titre indicatif et s'adaptera au projet proposé

Toitures végétalisées: strate basse à moyenne

(40 cm de substrat au dessus de la protection d'étanchéité - n'intégrant pas le dispositif de drainage). La plantation de sedum est uniquement réservée aux toitures les plus hautes. Les toitures les plus basses pourront recevoir de l'agriculture urbaine.
emplacement donné à titre indicatif et s'adaptera au projet proposé

★ ambition paysagère forte

Production énergie et espace technique

toitures hautes : emplacement préférentiel pour production d'énergie
emplacement donné à titre indicatif et s'adaptera au projet proposé

7.1 Toitures actives

Les toitures du projet doivent être au maximum support d'usage : production d'énergie, végétalisation ou encore toiture habitée. Une même toiture peut accueillir plusieurs usages (toiture productive et végétalisée par exemple).

L'emplacement de ces fonctions doit être judicieusement choisi : toiture terrasse accessible si accès direct depuis un logement, toiture végétale sur les étages bas pour favoriser le passage de la faune et de la flore, pas d'ombre portée sur les toitures accueillant des panneaux photovoltaïques, prise en compte des co-visibilités, etc...

Dans tous les cas, le traitement des toitures devra participer à la gestion de l'eau et à la réduction de l'ICU.

7.2 Production d'énergie

Les toitures identifiées pour la production d'énergie doivent disposer d'une surface suffisante pour l'installation de panneaux solaires thermique et photovoltaïques. Ces surfaces sont de préférence sur des toitures hautes (ensoleillement maximal, pas d'ombres portées, pas de vues sur les panneaux).

7.3 Toitures habitées

Les usages sur toitures seront favorisés dès lors qu'ils sont en lien direct avec un espace utilisé, ou qu'ils sont protégés tout ou en partie du vent. Dans ce cas, les terrasses devront être aménagées avec à minima un point d'eau et des rangements. Ces usages pourront être privés (dédiés au logement accolé) ou collectifs (commun à l'immeuble ou au lot).

7.4 Toitures végétalisées

En fonction de la hauteur, les toitures devront être plantées, minimum 15 cm sur les toitures les plus hautes, et 40cm à 80cm sur les toitures basses.

Il est demandé 40 cm de substrat minimum pour accueillir prairie et arbustes, et 1 m ponctuellement pour plantation des arbres. La plantation de Sedum 15 cm recevra une flore spécifique (type sedum et achillée).

Cette végétalisation contribue autant à la biodiversité qu'à la lutte contre l'ICU (îlot de Chaleur Urbain).

Afin que les toitures végétalisées puissent participer visuellement aux espaces communs, les plantations seront privilégiées sur les abords de terrasses pour les rendre perceptibles depuis la rue.

7.5 Éléments techniques intégrés

Les éléments techniques seront intégrés au bâtiment (cour anglaise, surélévation en dur, VMC inversée, etc...) et non simplement masqués. Les éléments techniques de ventilation ne doivent pas être la source de nuisances sonores. Les garde-corps sont à intégrer dans l'architecture. Des dispositifs intégrés permettront le déploiement d'antenne 5G.

Echanges avec la salle

III - La végétation et l'eau créateurs d'espaces de bien-être et de lien social

Végétation utile	31. Planter des murs végétaux sur les façades exposées au Sud	F	
	32. Aménagements ponctuels d'ensembles végétaux très riches		
	33. Espaces verts collectifs favorisant le lien social		
	34. Ambiances végétales différentes permettant de définir l'identité du quartier ou d'îlots		
	35. Impliquer les citoyens dans la définition des futurs usages qui pourront être fait autour du végétal		
	36. Rôle nourricier / plan de mise à disposition collective du végétal (arbres fruitiers)		Recyclage d'une friche industrielle : secteurs remblayés OK, autres secteurs à étudier
Eau	37. Imposer un ratio ou un nombre minimum par m ² de points d'eau		
	38. Prévoir des fontaines		

IV - Mettre les mobilités actives au centre de la mobilité

39. Revoir les objectifs de part modale voiture <20 % et TC >20 %		Plan de mobilité 2035 de la Métropole, adopté le 30/09/24
40. Réduire les capacités de stationnement, au niveau des planchers inscrits au PLUI pour tendre vers une offre comprise entre 2500 et 3000 places		Stratégie de stationnement public en cours d'arbitrage afin de réguler l'offre
41. Développer un service public d'autopartage		
42. Localisation des stations de TC et qualité de leurs cheminements d'approche		
43. Prolonger la ligne de bus 41		
44. Anticiper l'aménagement du futur tram-train		Surdimensionnement intégré dans l'ouvrage d'art NSP
45. Concevoir un quartier donnant une priorité effective aux mobilités actives : pistes et trottoirs traversants aux intersections, adapter le calibrage voiries, supprimer les ressauts		Au fur et à mesure du développement du quartier
46. Réelle continuité des aménagements cyclables		Prévu sur l'ensemble du quartier
47. Disposition de bornes de location vélo près des arrêts de TC		
48. Stationnements vélos sécurisés et stations de réparation-gonflage des vélos aux abords de parcs		Stationnement sécurisé en cours de déploiement. La station de réparation est-elle un service public ?



Ville de Rouen



	Voiture particulière	Transports collectifs	Vélo	Marche
Actuellement	45 %	23 %	2 %	30 %
Objectif 2035	24 %	28 %	12 %	36 %



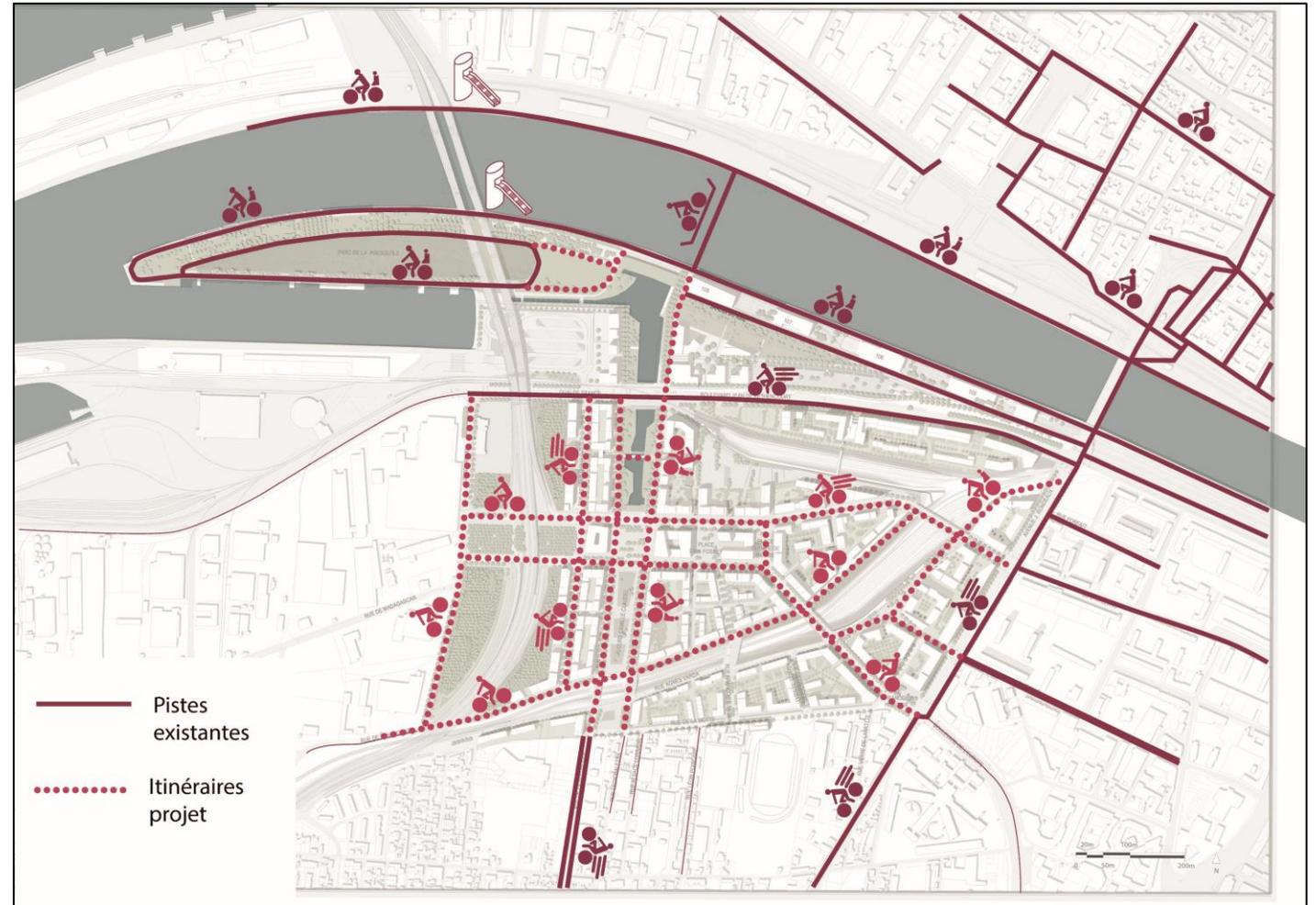
1^{re} couronne urbaine

	Voiture particulière	Transports collectifs	Vélo	Marche
Actuellement	57 %	17 %	1 %	25 %
Objectif 2035	37 %	23 %	7 %	33 %



Métropole Rouen Normandie

	Voiture particulière	Transports collectifs	Vélo	Marche
Actuellement	61 %	13 %	1 %	25 %
Objectif 2035	45 %	18 %	5 %	32 %



Echanges avec la salle

V - Attention à des usagers trop souvent oubliés

Personnes âgées	49. Intégrer des critères liés au vieillissement de la population		Etude aménagement inclusif en cours Urbanisme favorable à la santé, sur la clé accessibilité PMR
	50. Installer des bancs publics et des toilettes publiques		Installer des bancs supplémentaires dans les espaces publics et des toilettes
	51. Projet de création d'un habitat groupé et adapté (consultation citoyenne des séniors, rapport interministériel)		Qui est porteur de ce type de projet : opérateur privé, collectivité, bailleur social ? Trop de résidences privées senior en construction sur le secteur. Travail en cours sur l'habitat participatif
	52. Rapprochement avec le réseau des villes amies des aînés		
Enfants	53. Susciter l'activité physique avec le design actif		Travail mené sur la qualité des parcours urbains pour inciter à la marche et au vélo
	54. Permettre un usage équilibré des équipements sportifs et de loisirs filles / garçons		Approche mixte demandée dans le cahier des charges de l'équipement sportif
	55. Développer des trajets scolaires favorables à la santé		Travail des urbanistes sur des cheminements qualitatifs favorisant les déplacements actifs
	56. Créer des aménagements propices à la pratique vélo roller trottinette skate board		Quels espaces pour ce type de pratiques spécifiques : approche globale nécessaire A voir avec l'équipement sportif
	57. Installation d'un parking à bicyclette dans l'école		De grands parkings vélos sont exigés dans toutes les opérations privées et publiques (collège, groupes scolaires)
	58. Libérer les abords de l'école du passage des voitures		En cours d'étude dans le projet du pôle enfance
	59. Développer le potentiel ludique des espaces de routines		Travail des urbanistes sur des cheminements qualitatifs favorisant les déplacements actifs
	60. Privilégier les terrains d'aventures, lieux libres conçus comme des alternatives aux aires de jeux standardisés	F	Faisabilité technique, financière, juridique à étudier – à étudier dans le cadre du parc Clamagérans ?
	61. Adaptation du mobilier urbain		Placette des écoles et collège – à étudier

V - Attention à des usagers trop souvent oubliés

Femmes	62. Utiliser le nouveau quartier RF comme vecteur de changement de la société		Etudes Budget sensible au genre Urbanisme favorable à la Santé / accessibilité
	63. Expérimenter des aménagements provisoires pour observer la mixité		Etudes Budget sensible au genre Urbanisme favorable à la Santé / accessibilité
	64. Prendre en considération l'étude de suivi portant sur les usages des espaces publics		
	65. Mettre en place des parcours commentés / marches exploratoires avec des femmes sur différents thèmes		Etudes Budget sensible au genre Urbanisme favorable à la Santé / accessibilité
	66. Mettre en place une concertation en continu avec les résidentes du quartier		
	67. Expérimenter le budget intégrant l'égalité		Etudes Budget sensible au genre Urbanisme favorable à la Santé / accessibilité
	68. Féminisation des espaces publics		

Animaux domestiques	69. Prévoir des lieux et équipements dédiés aux animaux de compagnie		<p>A étudier sur parcs à venir (Clamagérans, canal vert) Les espaces de nature en ville sont aussi accessibles aux animaux domestiques.</p> <p>Quel est le lieu approprié ?</p>
	70. Prévoir un espace public extérieur adéquat dédié à la promenade et l'activité physique des animaux		
	71. Accompagner la création d'une structure associative polyvalente d'accueil des animaux		
	72. Création d'un lieu dédié aux animaux de type parc-animalier ou mini-ferme		

Echanges avec la salle

VI - Des espaces partagés pour favoriser la vie associative

73. Favoriser l'implantation d'associations dans le quartier en proposant des espaces dédiés de types locaux déjà aménagés ou sous forme de foncier libre		L'équipement sportif est une amorce de la vie associative
74. Mettre en place une conciergerie solidaire dans le quartier pour les petits travaux		
75. Initier grâce aux recours de prestataires/associations (starters d'initiatives collectives) l'impulsion de démarches collectives		

VII - Gérer le risque industriel

76. Imposer que soit indiquée dans le logement la pièce servant au confinement	F	Question de la responsabilité. Les usagers sont informés via le guide des risques distribué aux nouveaux arrivants.
77. Demander un contrôle accru de la qualité de l'air et une transparence des relevés et pics de pollution		Voir avec ATMO. Réalisation d'un relevé global de la qualité d'air du quartier à T0.
78. Développer une culture du risque notamment par les biais d'exercices réalisés par la MRN		Culture du risque MRN
79. Faire évoluer le projet en fonction des propositions formulées dans le cadre des actions lancées par la MRN sur la culture du risque	F	

VIII – Contrôler et s'appuyer sur l'expertise d'usage

80. Mettre en place des contrôles réguliers tout au long du processus de réalisation des aménagements afin que les cahiers des charges soient scrupuleusement respectés		<p>Contrôle sur quels sujets ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faisabilité et méthodologie du contrôle à étudier ➤ Quels acteurs concernés ? Quid responsabilité ➤ Quelle légitimité juridique ?
81. Mise en place d'un comité représentatif des occupants avec des représentants d'associations ou experts pouvant apporter une expertise d'usage		<p>Les habitants et usagers doivent-ils se constituer en association ?</p> <p>Dans quels domaines l'expertise d'usage est-elle attendue ?</p>
82. Mettre en place un vrai droit à l'expérimentation en prévoyant des crédits pour les modifications éventuelles et l'adaptation de l'existant qui aura été créé		<p>Test des innovations et adaptation si test non concluant</p> <p>ex : corbeilles, pavés à joints infiltrants, tram brune, prairie calcicole</p>

Echanges avec la salle

Avancement du suivi

	23
	16
	4
	2
	14
	3
	9
	5
F	6

Conclusion

- > La concertation pourrait se poursuivre à différentes échelles : Villes concernées, Métropole, partenaires

- > Autour de thématiques telles que :
 - La ville à hauteur d'enfants
 - L'urbanisme et la santé (dans la continuité des travaux du CCCAT)
 - L'accessibilité pour les PMR
 - Le Parc Clamagéran
 - La place des associations dans le quartier

- > Le calendrier et les sujets à travailler en concertation sont à définir avec les différents interlocuteurs

